

*Projet de création
D'une Association Foncière Pastorale autorisée
Sur la commune de Montségur*

**Groupe de travail
26 Septembre 2019 à 10 h
A la Mairie
09 300 Montségur**

I. Introduction de M. le Maire

Monsieur le maire remercie les propriétaires présents d'être venus et de leur implication dans le projet. Il compte sur le respect de chaque participant pour que le projet puisse avancer.

I. Rappel des consignes pour le fonctionnement du groupe de travail et présentation de la séance

Mme Lefevre rappelle le but de la séance : créer un moment d'échange entre propriétaires, éleveurs et la commune pour rédiger un exemple de statuts, convenir des dates et échanger sur les demandes de retrait. A partir de cette date le périmètre sera de nouveau modifiable à l'AG constitutive.

La séance s'étale sur 2 temps :

- Le coté administratif (lecture de la note sur les espaces boisés, les statuts et le calendrier prévisionnel)
- Le projet de périmètre (présentation des demandes de retrait)

II. Echanges

1. Notice des espaces boisés

- Une longue discussion a eu lieu. Mme Lefevre entend les arguments des propriétaires, qui s'interrogent sur leur droit de coupe de bois. Il est donc rappelé que les bois ne seront pas coupés par les éleveurs sauf demande écrite des propriétaires. Les propriétaires pourront donc toujours se rendre sur leur(s) terrain(s) pour couper, eux même, leur bois.
- Les propriétaires présents s'interrogent également sur la repousse naturelle des zones boisés. Mme Lefevre informe que le propriétaire est le seul à gérer sa ressource forestière notamment s'il possède un PSG (Plan Simple de Gestion).
- Un propriétaire demande comment il est possible d'exploiter ces terrains sur une AFP. Mme Lefevre informe que d'après l'Art. 4 des Statuts « L'association veillera à prendre en considération les besoins en surface des propriétaires associés désireux d'avoir une activité agricole ou pastorale personnelle en rapport de la surface qu'ils apportent. [...] »
- Certains affirment que si les terrains sont clôturés, cela empêchera la coupe de bois. Mme Lefevre informe que le projet travaux n'est pas figé et qu'il est toujours en discussion. Mais on pourrait penser à installer des portails grandes largeurs sur des zones stratégiques pour permettre le passage de véhicule.

2. Statuts

Voir proposition de statuts en pièces jointe.

Un temps d'échange a eu lieu notamment sur la durée de l'AFP, voici les durées proposées et les commentaires :

- 3 ans : M. Le Maire présente le calendrier provisoire après la constitution de l'AFP :
 - o Mise en place de l'AFP : 2020
 - o Dépôt du 1^{er} dossier travaux : printemps 2021
 - o Accord du dossier travaux (si accordé) : automne 2021
 - o Début des travaux : 2022
 - o Fin des travaux : 2022-2023

À la vue de ce calendrier, la proposition des 3 ans est rejetée, en raison du temps de retour sur l'outil AFP trop court. D'autant que Mme Lefevre informe que la durée minimale est de 5 ans.

- 5 ans : M. le Maire pense également que cette durée est trop courte vis-à-vis du retour sur la viabilité de l'AFP. Il est rare, en effet, qu'une AFP soit seulement créée pour 5 années, en moyenne la durée est de 15 ou 20 ans.
- 10 ans : Cette proposition semble la plus adaptée au projet, cela permettra de vérifier vraiment l'impact de cet outil sur le terrain et de laisser le temps aux utilisateurs de faire des actions concrètes sur le territoire.

3. Démarches et calendrier de création d'une AFP

- **Délibération de la commune sur la création de l'AFP + Montage du dossier d'enquête publique et transmission à la DDT **Mi-October****
- **Instruction du dossier d'enquête publique + Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête + Envoi des courriers **Mi-Novembre****
- **Enquête publique : Début/Milieu Décembre (sur 20 jours)**
- **Présence du commissaire enquêteur en mairie : 3 demi-journées **Fin Décembre – début Janvier****
- **Rédaction du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur / Assemblée générale constitutive : 1 mois – **Fin Janvier – Début Février****

4. Demandes de retraits

Les propriétaires présents et qui ont fait une demande de retrait de parcelle présentent un à un la raison du retrait.

Il est convenu que toutes les demandes seront analysées l'après midi même, en plus petit comité, et avec la présence de Mlle Lefevre.

Le résultat du périmètre sera disponible en mairie et les panneaux d'affichage de la commune.

III. Conclusions.

En l'absence de questions diverses, la réunion du groupe de travail, la séance est levée à 12h00 heures.

Fait à Foix, le 27 Septembre 2019
Audrey Lefevre
Fédération Pastorale de l'Ariège

Pièces jointes :

- Liste des membres présents

- *Proposition de statuts*